



Chers(es) Licencié(es),

Vous n'êtes pas sans savoir que notre club est actuellement en redressement judiciaire, ce statut nous impose des contraintes, notamment financières.

Ce courrier a pour but de vous informer de la manière dont les cotisations des licences seront encaissées par l'association.

Comme les années précédentes la cotisation est à régler en une seule ou plusieurs fois (maximum 4 fois), votre règlement sera placé sur un compte nommé « cotisation », le premier mois nous verserons la part fédérale à la Fédération Française de Hockey sur Glace et un 1/10^{ème} de la part association de votre licence sur notre compte de fonctionnement. Ensuite tous les mois, 1/10^{ème} sera versé sur notre compte de fonctionnement jusqu'à la fin de la saison.

Ce principe, validé par l'administrateur judiciaire vise à vous rassurer dans le fonctionnement de l'association et vous permettre une inscription en toute tranquillité.

Etant en pleine reconstruction, nous comptons sur votre soutien et votre dynamisme pour redonner un nouvel élan au Hockey Spinalien.

Vincent SUTY
Administrateur

Gauthier VALENCE
Président

Y.J. KREBS V. SUTY C. GELIS
Administrateurs Judiciaires Associés

BP 93423
73, rue de la Colline
54015 - NANCY CEDEX

Gamyo Academy

Patinoire Intercommunale EPINAL-GOLBEY
2 Faubourg de Poissompré 2 Faubourg de
88000 EPINAL



Epinal Hockey Club
2, Faubourg de Poissompré
88000 EPINAL